

Lignes directrices relatives aux subventions pour 2026-2027

Lire ces lignes directrices avant de remplir la demande.

Date limite pour présenter une demande : le 19 novembre 2026 à 23 h 59, heure de l'Atlantique

Envoyer la demande remplie et les documents requis à agefriendly@novascotia.ca.

Les demandes présentées en retard ou incomplètes ne seront pas évaluées.

Aperçu des subventions

Le Programme de subventions pour les collectivités-amies des aînés (CAA) soutient des initiatives communautaires qui favorisent un vieillissement en santé et aident les personnes aînées à rester actives et en bonne santé, à maintenir des liens sociaux et à continuer de participer à la vie dans leur collectivité, tout en favorisant la diversité et le dynamisme des collectivités.

La subvention est administrée par le ministère des Aînés et des Soins de longue durée de la Nouvelle-Écosse.

Qui peut présenter une demande

Ont le droit de présenter une demande :

- les organismes communautaires à but non lucratif enregistrés établis en Nouvelle-Écosse, avec un numéro actif du Registre des sociétés de capitaux ou un numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada;
- les administrations locales, y compris une municipalité ou un conseil de bande mi'kmaw;
- les universités ou établissements postsecondaires à but non lucratif établis en Nouvelle-Écosse;
- les écoles, par l'intermédiaire de leur Centre régional pour l'éducation ou du Conseil scolaire acadien provincial.

Les entreprises et les particuliers ne peuvent pas présenter de demande.

Les demandes ne seront pas examinées tant que tout rapport final des CAA en retard des années précédentes n'aura pas été soumis.

Ce que soutient la subvention

La subvention offre deux options de financement : **le financement pour projets** et **le financement de planification**.

Financement pour projets

Le financement pour projets soutient les organisations prêtes à livrer :

- **une nouvelle activité, un nouveau programme ou un nouveau service** qui profite aux personnes aînées;
- **une expansion considérable** d'une activité, d'un programme ou d'un service existant; ou
- **des travaux qui renforcent la capacité d'une organisation ou d'une collectivité à soutenir les personnes aînées**, comme la formation, la sensibilisation ou des ressources pratiques.

Les projets devraient aider les personnes aînées à participer à la vie dans leur communauté, à créer des liens sociaux, à rester actives, à apprendre, à accéder à des programmes et services, ou à vivre en toute sécurité et de façon autonome.

Exemples de projets que nous pourrions financer :

Les projets peuvent porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- **Des activités sociales, récréatives et de bien-être** qui aident les personnes aînées à rester actives et à maintenir des liens sociaux.
- **Des activités intergénérationnelles** qui rassemblent les personnes aînées et plus jeunes pour bâtir des liens et mettre en commun les compétences et les expériences de chacun.
- **Des programmes d'activité physique et d'alimentation saine** qui favorisent la force, la mobilité, l'équilibre et un mode de vie sain.
- **Des repas communautaires** qui comprennent des activités sociales, récréatives ou éducatives.
- **La littératie numérique, l'information juridique, l'éducation à la santé ou à la sécurité** qui aident les personnes aînées à développer leurs connaissances et leur confiance.
- **Des programmes de transport, de sensibilisation ou de visites organisées** qui améliorent l'accès aux programmes, aux services et à la vie communautaire.
- **De la formation, des outils et des ressources pratiques** qui renforcent la capacité d'une organisation ou d'une collectivité à soutenir les personnes aînées.

- **D'autres initiatives** qui répondent à l'objectif de la subvention, même si elles ne sont pas listées ci-dessus.

Ces exemples sont destinés à servir de guide et ne visent pas à limiter les initiatives admissibles.

Le financement des projets ne soutient pas les opérations régulières d'une organisation ni la poursuite d'une activité ou d'un programme existant sans changements notables.

Financement de planification

Le financement de planification soutient les organisations et les collectivités qui ne sont pas encore prêtes à réaliser un projet, mais qui doivent mieux comprendre les besoins des personnes âgées, mobiliser la collectivité et élaborer un plan d'action future.

Le financement de planification peut soutenir des activités comme :

- solliciter les personnes âgées et les partenaires communautaires pour cerner les priorités, les occasions et les besoins locaux;
- mener des recherches, évaluer les besoins ou cerner des lacunes dans les services, les programmes ou les mesures de soutien destinés aux personnes âgées;
- explorer des moyens pratiques et durables pour aider les personnes âgées à rester actives, maintenir des liens sociaux, rester en bonne santé et être autonomes;
- élaborer des recommandations, des priorités ou des plans communautaires adaptés aux personnes âgées;
- d'autres activités de planification qui renforcent la capacité d'une collectivité à soutenir les personnes âgées.

Les initiatives de planification doivent :

- comprendre un partenaire actif en administration locale;
- faire participer de manière importante les personnes âgées tout au long du processus de planification;
- faire participer les organismes communautaires concernés, les fournisseurs de services et d'autres partenaires.

Quel est le montant du financement disponible

Subventions pour projets : La plupart des projets reçoivent une subvention pouvant aller jusqu'à 10 000 dollars.

Les projets peuvent recevoir jusqu'à 20 000 dollars pour des initiatives à grande échelle, plus complexes ou provinciales lorsque l'ampleur des travaux justifie un montant plus élevé. Les demandes portant sur un montant de 10 000 dollars ou plus doivent inclure un plan de projet et fournir le nom des organisations partenaires.

Subventions de planification : Le financement est disponible jusqu'à 25 000 dollars, le montant précis étant déterminé en fonction de la portée et de l'ampleur du projet en consultation avec le ministère des Aînés et des Soins de longue durée. Une contribution minimale de 10 % (en espèces ou en nature) est requise.

Tableau des options de financement

Montant du financement	Choisir une option	Votre demande doit comprendre
Financement de projet Moins de 10 000 dollars	Mettre en œuvre des activités dès maintenant. Vous êtes prêt à proposer une nouvelle activité ou à élargir de façon importante une activité existante qui profitera aux personnes âgées. Parmi les exemples, on retrouve les activités intergénérationnelles, l'activité physique, l'alimentation saine, les compétences numériques et les activités qui améliorent l'accès au transport. Expansion considérable : la proposition ajoute une nouvelle activité, atteint un nouveau groupe ou une nouvelle communauté, améliore l'accessibilité ou augmente significativement le travail. Le financement n'est pas disponible simplement pour poursuivre ou répéter un programme existant.	Remplir seulement la partie A. Fournir des renseignements appropriés pour un projet plus petit : un besoin clair de la collectivité; une brève description des activités, qui en bénéficiera et la participation attendue; un calendrier de base et un budget raisonnable; des moyens simples de savoir si le projet a été un succès.

Montant du financement	Choisir une option	Votre demande doit comprendre
Financement de projet 10 000 à 20 000 dollars	Mettre en œuvre des activités dès maintenant. Vous êtes prêt à livrer un projet plus vaste. Le montant demandé doit être soutenu par la portée du projet, ses activités et ses coûts raisonnables. Servir plus d'une communauté ne qualifie pas automatiquement un projet pour un financement supplémentaire.	Remplir les parties A et B. Inclure les renseignements requis pour un projet plus petit, ainsi qu'un plan et un calendrier détaillés; la liste des organisations partenaires, leurs rôles et lettres confirmant leur participation; une explication plus approfondie de la portée et de la portée du projet; un budget détaillé; des mesures de réussite plus claires.
Financement de planification Jusqu'à 25 000 dollars	Planifier avant d'agir. Votre collectivité doit comprendre un problème, consulter les personnes âgées et les partenaires, explorer des solutions possibles ou élaborer un plan avant de réaliser un projet ou d'apporter des changements plus larges. La planification peut comprendre une évaluation des besoins, la recherche, la mobilisation communautaire, l'analyse des lacunes et des obstacles, ou l'élaboration d'un plan communautaire ou d'une feuille de route adaptée aux personnes âgées.	Remplir les parties A et B. Inclure une question claire de planification ou un enjeu communautaire; un partenaire actif du gouvernement local; un plan pour mobiliser les personnes âgées et d'autres partenaires communautaires; un plan de travail, un calendrier et des livrables attendus; une contribution d'au moins 10 % du coût total en argent comptant, biens ou services donnés, ou temps de bénévolat; une explication de la façon dont les résultats guideront les actions futures. Le ministère des Aînés et des Soins de longue durée peut communiquer avec les demandeurs lors de l'examen pour discuter de la portée proposée, du budget ou du montant du financement.

Il y a un **seul formulaire** de demande pour toutes les options de financement. **Tout le monde doit remplir la partie A.**

- Les demandeurs demandant **moins de 10 000 dollars** pour un projet s'arrêtent à la fin de la **partie A**.
- Les demandeurs demandant **entre 10 000 dollars et 20 000 dollars** pour un projet ainsi que tous les demandeurs de **financement de planification remplissent également la partie B**.

Priorités tant pour le financement de projets que le financement de planification

Les initiatives solides :

- répondent à un besoin clair de la collectivité;
- font participer les personnes âgées à la conception du travail;
- réduisent les obstacles à la participation;
- sont abordables, accessibles et inclusives;
- démontrent des bénéfices notables pour les personnes âgées et leurs collectivités.

Traitement prioritaire

Les demandes qui font participer de manière importante des personnes âgées mal desservies ou en quête d'équité et dont l'initiative fera grandement profiter celles-ci peuvent être traitées en priorité. Cela comprend les communautés acadienne et francophone, afro-néo-écossaise et immigrantes, les nouveaux arrivants, les réfugiés, les Mi'kmaq et Autochtones, les communautés racisées et 2SLGBTQIA+, ainsi que les personnes âgées vivant avec un faible revenu, des handicaps ou des troubles cognitifs.

Les demandeurs doivent expliquer comment l'initiative a été éclairée par les personnes qu'elle servira et comment les obstacles à la participation seront réduits. Se contenter de nommer une population sans expliquer comment elle sera associée ou servie ne donnera pas lieu à un traitement prioritaire.

Information budgétaire

Les budgets doivent être raisonnables et refléter l'ampleur des travaux proposés. Tous les coûts doivent être directement liés aux activités approuvées. Les budgets sont examinés en fonction des activités proposées, de la portée des travaux et du financement disponible. Certains coûts demandés peuvent ne pas être financés.

Coûts admissibles

Le financement peut couvrir les coûts raisonnables nécessaires à la réalisation des travaux approuvés, notamment :

- Personnel : personnel temporaire, heures supplémentaires pour le personnel existant, et coûts exigés de l'employeur (comme le Régime de pensions du Canada et l'assurance-emploi) directement liés au travail.
- Services professionnels et honoraires : personnes facilitatrices ou formatrices, experts-conseils et autres expertises spécialisées.
- Transport et déplacements : des coûts de transport raisonnables qui aident les personnes âgées à participer, ainsi que les déplacements nécessaires pour le personnel et les bénévoles.
- Activités : location de lieux, nourriture, rafraîchissements, frais de formateurs et autres frais directs de livraison du programme.
- Fournitures et matériaux : fournitures pour les activités, nourriture, matériel pédagogique, imprimerie.
- Équipement et technologie : équipement essentiel, licences de logiciels à court terme, services de réunions en ligne, outils de sondage et autres technologies nécessaires au travail.
- Recherche et planification : évaluations des besoins, sondages, collecte de données, cartographie communautaire, analyse, élaboration de plans, sensibilisation, évaluation et communication des résultats.
- Administration du projet : tenue des comptes, traitement financier, établissement des calendriers, coordination des bénévoles et rapport de subventions directement lié au travail approuvé.

Exigences budgétaires

- Les coûts d'administration du projet ne doivent pas dépasser 10 % du financement de CAA demandé.
- Le coût de l'équipement ne doit pas dépasser 20 % du financement de CAA demandé.
- L'équipement doit être essentiel au travail approuvé et ne peut pas comprendre le mobilier, les améliorations du bâtiment ou d'autres immobilisations.
- Les limites en pourcentage sont basées sur le montant demandé à la subvention pour les CAA, et non sur le coût total du projet.

Coûts non admissibles

Le financement ne couvre pas :

- des programmes en cours, des opérations régulières ou des tâches du personnel permanent qui se poursuivraient sans la subvention;

- des coûts organisationnels ou administratifs généraux non directement liés au travail approuvé;
- les coûts engagés avant l’approbation du financement;
- la construction, la rénovation, la réparation ou l’amélioration de bâtiments ou espaces extérieurs;
- les activités de collecte de fonds, l’alcool, les cadeaux, les prix ou incitatifs à la participation.

Comment les demandes sont évaluées

Toutes les demandes sont évaluées selon les mêmes sections ci-dessous. Les renseignements attendus correspondront à l’option de financement, au montant demandé et à la portée du travail. Un projet plus petit ne recevra pas une évaluation plus faible simplement parce qu’il est moins complexe ou atteint moins de personnes. Les demandes de projets plus importants et les subventions de planification doivent fournir les renseignements supplémentaires décrits dans le tableau des options de financement ci-dessus.

Zone d’évaluation	Ce que les évaluateurs prennent en compte
Besoin et bénéfices	Déterminer si le besoin ou l’enjeu de la communauté est clair, qui en bénéficiera et comment ce travail aidera les personnes aînées. Pour les subventions de planification, les responsables de l’évaluation se demandent pourquoi cette planification est nécessaire et comment elle pourrait mener à des actions futures.
Participation des personnes aînées et des communautés	Comment les personnes aînées ont aidé à cerner le besoin ou à façonner le travail. Les personnes faisant l’évaluation déterminent si les bons partenaires participent et si leurs rôles sont clairs. Les subventions de planification doivent démontrer une participation importante du gouvernement local, des personnes aînées et d’autres partenaires communautaires.
Équité et accès	Déterminer si le demandeur comprend les barrières financières, physiques, culturelles, sensorielles, linguistiques ou géographiques auxquelles les personnes aînées peuvent faire face et s’il a des plans pratiques pour les réduire. Les subventions de planification devraient expliquer comment la participation communautaire sera inclusive et accessible.

Zone d'évaluation	Ce que les évaluateurs prennent en compte
Capacité, plan de travail et budget	Déterminer si l'organisation dispose des personnes, de l'expérience et des partenariats nécessaires pour mener à bien le travail. Les évaluateurs vérifient si les activités, les délais et les coûts sont clairs, réalistes et appropriés pour le montant demandé. Les demandes de projets plus importantes et les subventions de planification devraient fournir des plans de travail plus détaillés, des budgets et des renseignements sur les partenaires.
Résultats et valeur durable	Déterminer si les résultats attendus sont clairs et raisonnables pour le montant demandé et comment le demandeur saura si le travail a été réussi. Les responsables de l'évaluation examinent si les bénéfices du projet peuvent se poursuivre ou si les résultats de la planification seront communiqués et utilisés pour orienter les actions futures.

Décisions

- **Le respect des critères d'admissibilité ne garantit pas le financement.** Les demandes sont évaluées de façon compétitive selon leur force et le financement disponible. Les demandes retenues peuvent recevoir moins que le montant demandé.
- Tous les demandeurs seront informés de la décision par courriel.

Calendrier attendu

Activité	Échéancier
Début de la période de présentation des demandes	8 octobre 2026
Fin de la période de présentation des demandes	19 novembre 2026, 23 h 59 HNA.
Notification des résultats, des ententes de subvention et de la distribution des fonds	31 mars 2027

Si votre demande est approuvée

- Les lettres d'approbation confirment le montant du financement et précisent les modalités.
- La demande devient l'entente entre votre organisation et le ministère des Aînés et des Soins de longue durée.
- Commencer les activités du projet seulement après avoir reçu le financement. Les demandeurs doivent planifier les activités du projet à commencer **au plus tôt en avril 2027**.

- Acheter le travail approuvé dans l'année suivant la réception du financement.
- Mentionner le financement de la province de la Nouvelle-Écosse dans les annonces de projets, la publicité, les rapports et les produits.

Responsabilités des bénéficiaires

Rapports finaux

- Soumettre un rapport final et un état des dépenses en utilisant le modèle fourni par le ministère des Aînés et des Soins de longue durée, y compris les principales conclusions, les résultats et tous les documents justificatifs requis.
- Conserver les dossiers financiers et les reçus et les soumettre si on les demande.
- Retourner tout financement non dépensé si le projet est annulé ou si le coût est inférieur à celui approuvé.

Calendrier du rapport final

Activité	Échéancier
Fin de l'activité de subvention	31 mars 2028
Soumettre le rapport final avec des copies des reçus	31 mai 2028

- Si un délai supplémentaire est nécessaire, communiquer avec le ministère des Aînés et des Soins de longue durée avant la date de fin du projet pour demander une prolongation.
- Utiliser le financement uniquement pour les activités et dépenses approuvées. Demander au ministère des Aînés et des Soins de longue durée une approbation écrite avant d'apporter des changements majeurs ou de réaffecter les fonds.

Le non-retour du rapport final requis peut compromettre l'admissibilité à un financement de CAA futur.

Comment faire une demande

Remplir le formulaire de demande et le soumettre, ainsi que tous les documents justificatifs requis, avant la date limite de présentation des demandes.

Utiliser le même formulaire de demande pour financement de projets ou le financement de planification. Le formulaire vous indique quelles parties remplir selon l'option de financement et le montant demandé.

Formulaire de demande et renseignements actuels sur le programme :

novascotia.ca/age-friendly-grant/fr/

Programme des collectivités-amies des aînés 2026-2027

Lignes directrices relatives aux subventions

Questions ou aide : Si vous n'êtes pas certain si votre organisation, votre idée ou vos coûts sont admissibles ou si vous avez besoin d'un autre format de demande, envoyez un courriel à agefriendly@novascotia.ca.